



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/67  
25 février 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,  
et des produits de base  
Huitième session  
Genève, 9-13 février 2004

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS  
ET SERVICES, ET DES PRODUITS DE BASE  
SUR SA HUITIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 9 au 13 février 2004

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>Chapitre</b>	<b>Page</b>
I. Recommandations concertées adoptées par la Commission à sa huitième session .....	3
II. Déclarations liminaires .....	5
III. Réunion-débat de haut niveau sur la contribution du système commercial international et des négociations commerciales internationales au développement .....	12
IV. Accès aux marchés, entrée sur les marchés et compétitivité (point 3 de l'ordre du jour) .....	17
V. Le commerce des services et ses incidences sur le développement (point 4 de l'ordre du jour) .....	22
VI. Commerce, environnement et développement (point 5 de l'ordre du jour) .....	27
VII. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, notamment sur le suivi de l'après-Doha (point 6 de l'ordre du jour) .....	31
VIII. Décision de la Commission et déclarations prononcées à la séance plénière de clôture .....	32
IX. Questions d'organisation .....	35
<b>Annexes</b>	
I. Ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Commission .....	37
II. Thèmes des réunions d'experts pour 2004 .....	38
III. Participation .....	39

## Chapitre I

### RECOMMANDATIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA HUITIÈME SESSION

#### Accès aux marchés, entrée sur les marchés et compétitivité

##### Le commerce des services et ses incidences sur le développement

1. La Commission souligne l'importance des liens entre l'accès aux marchés, l'entrée sur les marchés et la compétitivité pour ce qui est des perspectives et de l'ampleur des gains que les pays en développement peuvent attendre du commerce international et des négociations commerciales internationales. Elle met également l'accent sur l'importance des travaux de la CNUCED à cet égard.

2. La CNUCED devrait poursuivre ses activités d'analyse des politiques axée sur le développement, de renforcement de la confiance et de formation de consensus, d'échange d'expériences et d'informations, et de renforcement des capacités en s'intéressant, notamment, aux conditions d'entrée et d'accès aux marchés pour les exportations des pays en développement, y compris les produits de base. Ce faisant, elle devrait tenir compte, le cas échéant, des travaux déjà effectués ainsi que des compétences et de l'expérience acquises. Elle devrait examiner les obstacles tarifaires et non tarifaires, notamment les obstacles techniques et autres conditions d'entrée sur les marchés (telles que les mesures internes pouvant faire obstacle au commerce), qui entravent le commerce, en étant particulièrement attentive à ceux qui sont préjudiciables aux exportations des pays en développement. La CNUCED devrait également poursuivre ses travaux, au besoin avec d'autres organisations internationales, sur les facteurs qui influent sur la compétitivité des pays en développement, notamment la structure des marchés internationaux et les pratiques anticoncurrentielles. Elle devrait approfondir ses travaux sur les préférences, le commerce Sud-Sud, y compris le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC), et les interactions entre les accords et processus commerciaux régionaux et internationaux et leurs répercussions sur le commerce et le développement.

3. La CNUCED devrait poursuivre et renforcer ses travaux sur les marchés internationaux et les politiques internationales concernant les produits de base, ainsi que sur les mesures macroéconomiques, mésoéconomiques et microéconomiques visant à améliorer la contribution du secteur des produits de base au développement, en se concentrant plus particulièrement, sur: i) les liens entre réduction de la pauvreté et production et commerce des produits de base; ii) le renforcement de la compétitivité du secteur des produits de base dans les pays en développement; iii) le positionnement stratégique des producteurs des pays en développement dans les chaînes de valeur ajoutée; iv) la diversification, dans les pays en développement, du secteur des produits de base vers des activités plus profitables au développement; v) les mécanismes de financement et de gestion des risques pour le développement du secteur des produits de base; et vi) une étude plus approfondie de la concentration des filières de distribution des produits de base et de ses incidences sur ces produits dans des pays en développement.

4. La CNUCED devrait continuer de jouer un rôle important dans l'établissement de partenariats efficaces entre les parties intéressées en vue d'apporter des solutions viables aux problèmes touchant les produits de base.
5. Les travaux de la CNUCED devraient contribuer à davantage de cohérence entre les politiques menées dans les domaines de la réduction de la pauvreté, du commerce, des produits de base et des flux financiers, à un suivi du Programme de travail de Doha axé sur le développement et à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. La CNUCED devrait également continuer d'apporter une assistance technique aux pays en développement en vue de leur adhésion à l'Organisation mondiale du commerce.
6. La CNUCED devrait poursuivre ses activités d'analyse des politiques, de recherche de consensus et de renforcement des capacités concernant le secteur des services, pour que le commerce international et les négociations commerciales internationales contribuent au développement des pays en développement, dans les domaines et sur les aspects suivants:
  - i) Évaluation du commerce des services;
  - ii) Études sectorielles sur des domaines et des secteurs importants pour les pays en développement, une attention particulière étant accordée aux infrastructures et aux services essentiels;
  - iii) Perspectives qu'offrent aux pays en développement des secteurs de services nouveaux et dynamiques, et la sous-traitance;
  - iv) Analyse des approches pour un approfondissement des engagements au titre du mode 4 de l'AGCS;
  - v) Perspectives et problématique d'une intégration bénéfique des pays en développement dans des mécanismes et arrangements commerciaux régionaux;
  - vi) Aide aux pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales, sur la mise en œuvre de l'AGCS, en particulier des articles IV et XIX;
  - vii) Intensification des travaux d'analyse consacrés à des questions intersectorielles intéressant particulièrement les pays en développement, telles que la réglementation nationale et les règles de l'AGCS;
  - viii) Analyse des conséquences économiques des mesures de sécurité pour le commerce des services.

## Chapitre II

### DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que, parmi les événements marquants de l'année 2004, le plus important pour la CNUCED était la tenue de la onzième session de la Conférence, qui coïnciderait aussi avec le quarantième anniversaire de la fondation de l'organisation. La onzième session de la Conférence serait l'occasion de recenser tous les problèmes de cohérence à résoudre pour créer les conditions nécessaires à une participation véritable des pays en développement au commerce mondial au cours des prochaines décennies. Le thème subsidiaire de la Conférence ayant trait à la contribution du système commercial multilatéral et des négociations commerciales au développement permettrait d'aider de manière constructive à mettre en place une solidarité dans les domaines du commerce et du développement en vue de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.
2. Après une période de croissance anémique et même de déclin, le commerce international semblait repartir depuis 2002. Outre le rôle joué par quelques grands pays développés dans cette reprise, il convenait de noter que les pays en développement avaient connu une forte croissance de leurs échanges, qui avait atteint 9 %. Le commerce Sud-Sud était en essor et représentait désormais 43 % du total des échanges des pays en développement. La revitalisation du Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC), soutenue par la CNUCED, pouvait contribuer à l'essor du commerce Sud-Sud, qui pouvait ainsi être complémentaire du commerce Nord-Sud. La onzième session de la Conférence pouvait favoriser une application du Programme de travail de Doha axée sur le développement. Parallèlement, il faudrait exploiter les processus régionaux et sous-régionaux en cours en se souciant de leur cohérence avec le système commercial multilatéral. En outre, de nouveaux débouchés commerciaux tels que la sous-traitance de services offraient aux pays en développement des perspectives de développement immédiat et durable. La CNUCED était bien placée pour examiner ces questions d'un point de vue stratégique. Elle poursuivrait ses activités dans les domaines traditionnels des biens, des services et des produits de base, du commerce et de l'environnement, ainsi que du commerce et de la concurrence. Dans le processus préparatoire de la onzième session de la Conférence, il fallait veiller à intégrer le commerce et la pauvreté, le commerce et la parité des sexes, ainsi que le commerce et les industries de la création dans le programme de travail de la CNUCED.
3. Le représentant du **Brésil**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que son groupe était attaché à rendre le système commercial international plus favorable au développement durable. Le commerce devait contribuer au développement et à la réalisation des objectifs du Millénaire dans ce domaine. La CNUCED, notamment par le biais de la onzième session de la Conférence, avait le rôle le plus important à jouer, en particulier en renforçant le consensus et la confiance et en favorisant une issue heureuse des négociations de Doha. La plupart des pays avaient hâte de reprendre rapidement les négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mais en préservant la priorité accordée au développement dans le mandat de Doha. Outre l'agriculture, le texte final devrait comporter divers éléments à savoir: des solutions concrètes aux questions de mise en œuvre, l'initiative en faveur du coton, des accords sur l'accès aux marchés non agricoles et sur les services permettant aux pays en développement de diversifier leur production, ainsi que des dispositions sur le traitement spécial et différencié. Les obstacles à l'accès aux marchés et à l'entrée devraient être supprimés.

Les pays en développement devaient améliorer leur compétitivité et bénéficier d'une aide adaptée au renforcement de leurs capacités. Les services, notamment les services sous-traités, revêtaient une importance primordiale et la communauté internationale devrait créer des conditions propices à ces échanges. L'adoption d'une solution commercialement valable concernant le mode 4 constituait une autre priorité. L'assistance de la CNUCED était nécessaire pour arrêter les modalités de l'évaluation des services et celles des travaux relatifs aux règles de l'AGCS et à la réglementation intérieure. Il fallait examiner les questions relatives au commerce et à l'environnement dans le cadre plus large du développement durable, en mettant l'accent sur l'accès aux marchés, sur les débouchés commerciaux des biens et services environnementaux, sur la promotion d'une utilisation durable des produits et des services de la biodiversité, ainsi que sur la protection des savoirs traditionnels. Le commerce des produits de base revêtait une importance primordiale et le projet de constituer un groupe d'étude international sur les produits de base dans le cadre d'un partenariat en vue de la onzième session de la Conférence était une contribution utile.

4. Le représentant de l'**Irlande**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne** et des **États d'Europe centrale et orientale associés à l'UE ainsi que de Chypre, de Malte et de la Turquie**, a évoqué les initiatives de l'UE qui, ajoutées les unes aux autres, offraient diverses possibilités d'accès aux marchés des pays membres pour les exportations des pays en développement. La réforme de la politique agricole commune (PAC) que l'UE avait adoptée en juin 2003 représentait un tournant important en vue de la mise en place de mesures de soutien à l'agriculture ayant des effets de distorsion nuls ou minimaux sur le commerce. L'UE était favorable à une solution concrète et particulière concernant le coton. Dans les négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles, elle avait proposé une formule simple et unique pour tous les membres de l'OMC, assortie d'une certaine flexibilité à l'intention des pays en développement et d'initiatives sectorielles en faveur des produits à forte intensité de main-d'œuvre qui présentaient un intérêt à l'exportation pour ces pays. Dans le domaine des services, l'UE avait particulièrement pris en compte les intérêts des pays en développement dans son offre d'avril 2003. Elle reconnaissait le rôle que la CNUCED jouait dans ce secteur et dans le suivi du Plan d'application du Sommet mondial sur le développement durable et, de manière plus générale, dans l'examen des liens entre commerce, environnement et développement, notamment par le biais de l'Équipe spéciale CNUCED/PNUE pour le renforcement des capacités.

5. Le représentant du **Sénégal**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a fait observer que même si la production mondiale totale avait fortement augmenté, les pays africains étaient ceux qui en avaient le moins profité. Il était essentiel d'améliorer leur accès aux marchés, en particulier en s'attaquant aux crêtes tarifaires et à la progressivité des droits frappant le cacao, le café, les oléagineux, les fruits, les peaux et cuirs, ainsi qu'en supprimant les mesures de soutien interne et les subventions à l'exportation. Une solution satisfaisante devait être trouvée au problème des produits de base, notamment en donnant suite au «Rapport de la réunion de personnalités sur les questions relatives aux produits de base» (TD/B/50/11) et en traitant les problèmes posés par les pratiques commerciales anticoncurrentielles, les normes sanitaires, phytosanitaires et environnementales, les mesures antidumping ainsi que les obstacles non tarifaires. La libéralisation du mouvement temporaire de personnes prestataires de services selon le mode 4 était importante. La sous-traitance de services auprès des pays en développement avait créé de nouveaux débouchés commerciaux en Afrique. Le recours accru aux normes environnementales dans les pays développés était très préoccupant car il entravait la pénétration

des petites et moyennes entreprises (PME) africaines. La CNUCED devrait étendre son programme Biotrade à l'Afrique. En outre, les pays donateurs devraient accroître leurs contributions financières à la coopération technique de la CNUCED, notamment par le biais du JITAP et du Cadre intégré.

6. Le représentant de l'**Argentine**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que les conditions d'accès aux marchés et d'entrée sur les marchés pour les exportations des pays en développement ne s'étaient pas améliorées. Il importait aussi de développer les capacités productives des pays en développement. La libéralisation des marchés de services présentant un intérêt à l'exportation pour les pays de la région, notamment selon le mode 4, était nécessaire. Les prescriptions environnementales ne devaient pas entraver l'accès aux marchés, en particulier des exportations des PME. Les négociations de Doha sur l'agriculture étaient primordiales en vue de la réorientation du programme de travail et devaient se conformer au mandat des trois piliers de négociation. Elles devaient porter aussi sur l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement. Il importait de prendre des mesures efficaces et valables concernant le traitement spécial et différencié, les questions de mise en œuvre et les petites économies. Les pays de la région étaient engagés dans des initiatives commerciales bilatérales et régionales qui étaient compatibles avec le système commercial multilatéral et qui lui étaient favorables. Les répercussions de ces initiatives sur le développement devaient faire l'objet d'analyses plus approfondies de la part de la CNUCED. La richesse et l'intensité des débats que le Conseil du commerce et du développement avait consacrés à l'après-Doha et à l'après-Cancún, en octobre 2003, attestaient de la contribution utile que la CNUCED apportait à la formation de consensus. Les activités d'analyse, d'assistance technique et de renforcement des capacités de celle-ci devaient être développées. Il n'existait pas de programme régional sur les négociations commerciales pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et l'on devrait aider la CNUCED à mobiliser des ressources pour un tel programme.

7. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que la majorité des pays asiatiques continuaient d'avoir de considérables difficultés à diversifier leur base d'exportation. La CNUCED devait renforcer son appui aux pays asiatiques pour accroître leur capacité de participer aux chaînes mondiales d'approvisionnement et de satisfaire aux prescriptions relatives aux produits sur les marchés d'exportation. Elle devrait également concentrer ses analyses et ses activités d'assistance technique sur le secteur de l'énergie. Des efforts supplémentaires devaient être faits pour accroître la compétitivité de nombreux pays de la région de façon qu'ils puissent tirer davantage profit des marchés d'exportation pour les secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC), des services délocalisés et du tourisme. La poursuite de l'ouverture du secteur financier devait être pleinement compatible avec la stabilité financière des pays. Des engagements plus libéraux étaient indispensables concernant: le mode 4; un meilleur accès à l'information et aux filières de distribution; et l'élimination progressive du soutien public dans les secteurs de services. La CNUCED devait aider les pays en développement pour ce qui était de l'évaluation du commerce des services, des incidences des mesures de sécurité, des règles de l'AGCS, de la réglementation intérieure, et de l'identification des perspectives et des obstacles en matière d'accès aux marchés. Les normes relatives aux produits environnementaux posaient des problèmes. Les pays en développement devaient jouer un plus grand rôle dans l'élaboration des normes. Les biens et services environnementaux pouvaient offrir de nouveaux débouchés commerciaux. La CNUCED devait élargir son programme Biotrade. Les pays asiatiques en cours d'adhésion à l'OMC ne devaient pas être assujettis à des conditions d'adhésion indûment

contraignantes ou reposant sur des préoccupations étrangères au commerce. La CNUCED devait aider les pays avant et pendant leur processus d'accèsion à l'OMC.

8. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés** (PMA), a dit que les PMA restaient marginalisés dans le commerce international. Ces pays devraient bénéficier d'un soutien suffisant de la part de la communauté internationale s'agissant des problèmes d'endettement extérieur, de la diminution alarmante des flux de capitaux et de l'aide publique au développement, des déséquilibres commerciaux persistants, du protectionnisme en vigueur sur leurs principaux marchés d'exportation, des fluctuations et du déclin continu des prix des produits de base, du manque de capacités productives, des distorsions imputables au soutien de la production et aux subventions à l'exportation dans le secteur des produits agricoles primaires, et des obstacles tarifaires et techniques au commerce. Le développement des secteurs de services aiderait au développement des PMA, lesquels devraient bénéficier d'un soutien technique dans les négociations sur l'AGCS. Le mode 4 était une priorité fondamentale. Les PMA attachaient aussi une certaine importance à Action 21. Leurs petites et moyennes entreprises avaient besoin d'une assistance pour satisfaire aux prescriptions environnementales. Les PMA appréciaient l'aide de leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux, auxquels ils demandaient d'intensifier leurs contributions financières aux projets et programmes de la CNUCED.

9. Le représentant de la **Colombie** a souligné l'importance pour les pays en développement de la libéralisation du commerce des services selon le mode 4 de l'AGCS, en insistant sur le fait que le mode 4 n'avait pas de lien direct avec les phénomènes migratoires. Les fournisseurs de services et le personnel temporaire étaient touchés par de nouvelles restrictions en matière de sécurité (se traduisant par exemple par de longs délais pour obtenir un visa), qui gênaient considérablement les échanges économiques et commerciaux internationaux. Il fallait étudier la situation pour déterminer les mesures correctives à prendre, y compris dans le cadre d'accords ayant force obligatoire au niveau international. La possibilité d'instaurer un visa de la CNUCED permettant de faciliter le mouvement des personnes fournissant des services avait été étudiée. Le rôle des consommateurs devait être examiné plus avant, avec une plus grande participation des consommateurs eux-mêmes, notamment dans le cadre de la préparation de la onzième session de la Conférence.

10. Le représentant de l'**Argentine**, parlant en sa qualité de **Président du Comité des participants du Système global de préférences commerciales entre pays en développement** (SGPC), a souligné l'importance du commerce Sud-Sud, qui avait représenté 43 % des exportations des pays en développement en 2001. La croissance de ce commerce découlait non seulement des forces du marché et de la libéralisation des échanges, mais aussi de politiques ciblées et du dynamisme des mécanismes régionaux et sous-régionaux d'intégration économique. Cette expansion était plus forte au niveau intrarégional qu'au niveau interrégional. Il y avait donc encore des complémentarités à exploiter au niveau interrégional, et le SGPC était un moyen précieux d'aider les pays en développement à tirer parti de ces possibilités. L'impact du système pourrait être plus fort si son fonctionnement était amélioré et si davantage de pays en développement y adhéraient. Dans ce cadre, le représentant a évoqué certaines politiques et mesures, telles que les subventions aux exportations agricoles et des règles d'origine strictes, qui étaient appliquées par les pays développés et qui faisaient obstacle au développement du commerce Sud-Sud. Il fallait renforcer les travaux d'analyse réalisés par la CNUCED, qui faisait aussi office de secrétariat du SGPC. Le commerce Sud-Sud devrait être examiné au sein du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, et une réunion de groupe d'experts pourrait



être consacrée au commerce Sud-Sud, à ses perspectives et à ses limites, ainsi qu'aux mesures permettant de le promouvoir au niveau national et international.

11. Le représentant de la **Chine** a fait valoir que les prescriptions sanitaires et environnementales, les normes techniques et les règles d'origine étaient autant d'obstacles aux exportations des pays en développement et devaient donc être éliminées. Les restrictions et conditions abusives appliquées au mouvement de personnes physiques pour la prestation de services devraient également être assouplies ou retirées. Compte tenu des effets bénéfiques que la délocalisation des services pouvaient avoir en matière de développement, la CNUCED devrait aider les pays en développement à devenir des pays de destination dans ce domaine. Elle devrait aussi leur fournir une aide technique pour leur permettre d'exploiter la contribution potentielle des biens et des services environnementaux au développement.

12. Le représentant de l'**Ouganda** a noté que, bien que son pays ait libéralisé le régime de ses échanges internationaux et appliqué notamment des stratégies de réduction de la pauvreté, ces mesures étaient restées pratiquement sans effet en termes de réaffectation des ressources et d'apports d'investissement étranger direct (IED). Il faudrait se pencher, dans le Programme de Doha, sur les questions de développement concernant l'agriculture, la prestation de services selon le mode 4, l'accès aux marchés et l'entrée sur les marchés, les pertes susceptibles de résulter de l'effritement des préférences et la diminution des recettes tarifaires. Il ne saurait y avoir de libéralisation du secteur des services sans une réglementation appropriée. Il était indispensable que les PMA bénéficient d'un traitement spécial. La question des produits de base exigeait aussi une attention toute particulière comme en témoignaient les bénéfices exceptionnels qu'engrangeaient les sociétés de négoce du café grâce à des prix élevés alors que les petits cultivateurs des PMA ne gagnaient pratiquement rien. Il faudrait que les politiques conduites aux niveaux national et international soient axées en priorité sur la compétitivité, la recherche d'une spécialisation dans des produits à forte valeur ajoutée, l'augmentation de la capacité de production, les moyens de faire face aux problèmes de dette et de financement et la création de liens interentreprises au niveau local pour soutenir une croissance tirée par les exportations.

13. Le représentant de l'**Inde** a fait remarquer qu'alors que les entreprises des pays en développement devaient être compétitives, les obstacles mis à l'accès aux marchés et à l'entrée sur les marchés dans les pays développés rendaient vains les efforts fournis pour améliorer la compétitivité ou progresser dans la chaîne de valeur. Ces obstacles devraient être abolis, tout comme les subventions aux exportations et les mesures de soutien interne qui faussaient le commerce dans le secteur de l'agriculture ainsi que les règles d'origine restrictives ou les réseaux fermés prévus par les accords commerciaux régionaux. Les efforts fournis pour renforcer le commerce Sud-Sud et le SGPC méritaient d'être soutenus. La CNUCED devrait poursuivre son travail de pionnier sur le mode 4 et les «indicateurs du développement».

14. Le représentant de **Cuba** a déclaré que les obstacles mis à l'accès aux marchés et à l'entrée sur les marchés et les subventions à l'agriculture restreignaient les échanges et empêchaient les agriculteurs des pays en développement d'être concurrentiels. Les échanges commerciaux pâtissaient également des fluctuations des prix des produits de base. Par ailleurs, la progressivité des droits faisait obstacle à la valorisation de la production. Il serait inquiétant que le Consensus de Washington devienne le seul modèle de développement. Les gouvernements devraient étudier et adopter des approches systémiques intégrant les objectifs de développement définis d'un commun accord dans la Déclaration du Millénaire et le Programme de Doha.

15. Le représentant du **Bangladesh** a dit que l'avantage comparatif des PMA était réduit à néant par la dégradation des termes de l'échange, les quotas, les obstacles non tarifaires, les restrictions mises à l'entrée sur les marchés et autres mesures internes pouvant faire obstacle au commerce. Les mesures de soutien interne et les subventions à l'exportation, qui étaient considérables dans le secteur de l'agriculture, nuisaient aux exportations des produits plus compétitifs des pays en développement. Différents obstacles entravaient également le commerce des produits non agricoles. Tous les produits des PMA devraient être exemptés de droits de douane et être admis hors contingent. De telles préférences pourraient être utilisées de façon constructive en fonction notamment des règles d'origine. La onzième session de la Conférence devrait être l'occasion de s'attaquer à ces problèmes et de renforcer le système commercial multilatéral.

16. Le représentant de la **Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)** a souligné que le commerce en Asie de l'Est et du Sud enregistrait un taux de croissance à deux chiffres, les premiers pays concernés étant la Chine et l'Inde, et que les échanges interrégionaux étaient en augmentation. La délocalisation des services était devenue une nouvelle source de croissance économique. Cela étant, il restait encore plusieurs obstacles à surmonter. Tout d'abord, si les négociations de l'OMC ne progressaient pas dans la période de l'après-Cancún, les pays de la CESAP pourraient se tourner vers des accords commerciaux bilatéraux. Ensuite, 22 des 53 pays membres de la CESAP n'étaient pas membres de l'OMC et la procédure d'adhésion pourrait leur poser des difficultés. Enfin, il était nécessaire de créer un environnement réglementaire plus propice à l'IED et aux entreprises privées.

17. Le représentant de la **Fédération de Russie** a indiqué que si les pays avaient besoin que l'accès aux marchés étrangers soit facilité, ils souhaitaient également protéger leurs producteurs locaux de puissants concurrents étrangers. La CNUCED était un lieu privilégié de discussion des modalités à mettre en œuvre pour résoudre ce type de dilemme. Le marché russe des services serait plus attractif pour les pays en développement après l'adhésion de la Fédération à l'OMC. C'était grâce au mouvement de leur main-d'œuvre que les pays en développement et les pays en transition pourraient accroître leurs échanges de services.

18. Le représentant de la **Barbade** a estimé que les activités de la CNUCED devraient dépasser le cadre de l'OMC pour couvrir l'ensemble des questions relatives au développement, compte tenu de son rôle dans les négociations commerciales multilatérales et régionales et dans les négociations entre les pays ACP et l'UE. Il importait d'améliorer la compétitivité, par le biais notamment de l'exploitation de marchés de niche et de la diversification de l'agriculture au profit de produits à valeur ajoutée. La CNUCED devrait établir un programme régional de négociations commerciales pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Elle avait fourni une assistance importante par le biais du programme de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED pour le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement et d'un appui aux petits États insulaires en développement en matière de libéralisation du secteur agricole.

19. Le représentant de l'**Organisation mondiale du tourisme** a rappelé qu'en décembre 2003 son organisation était devenue une institution spécialisée des Nations Unies. Le secteur du tourisme pouvait être un moteur de croissance. Toutefois, il se heurtait à des obstacles internes et externes qui pourraient être surmontés par le biais des négociations portant sur l'AGCS. L'organisation, en coopération avec la CNUCED, organiserait une réunion sur le tourisme à l'intention des négociateurs commerciaux à Madrid (Espagne) les 22 et 23 mars 2004.

20. Le représentant du **Centre du commerce international** (CCI) a indiqué que le Centre avait mis au point, à l'intention des petites et moyennes entreprises et des gouvernements, des outils visant à faire comprendre les incidences de l'AGCS sur le commerce des services, y compris le tourisme. Le CCI proposait des programmes de formation et de promotion des exportations aux entreprises membres, collectait des données sur les exportations de services, offrait des conseils pour l'élaboration de stratégies nationales d'exportation et donnait à ses membres les moyens de prendre contact avec des entreprises de services. Il s'adressait aussi en particulier aux femmes chefs d'entreprise.

21. Le représentant de l'**Organisation mondiale du commerce** (OMC) a dit que les activités annuelles de formation et d'assistance technique de l'OMC, y compris celles s'inscrivant dans le Cadre intégré, donnaient la priorité aux PMA. En 2003, l'OMC avait participé à 447 activités, dont 250 au profit des PMA.

### **Chapitre III**

## **RÉUNION-DÉBAT DE HAUT NIVEAU SUR LA CONTRIBUTION DU SYSTÈME COMMERCIAL INTERNATIONAL ET DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES AU DÉVELOPPEMENT**

### **Résumé du Président**

#### **Perspectives des négociations de Doha**

22. Il était urgent de remettre les négociations de Doha sur la bonne voie et leur contribution au développement devrait être examinée de manière prioritaire. Les participants au Cycle de Doha devraient engager un dialogue plus dynamique et franc, sans craindre d'affaiblir leur position de négociation. Pour ce faire, les membres de l'OMC devraient analyser de manière valable et constructive les questions systémiques qui revêtaient la plus grande importance pour les pays en développement, à savoir: les questions de mise en œuvre, le traitement spécial et différencié et l'agriculture, mais aussi les accords sur les MIC et les ADPIC. Il faudrait examiner de manière critique les nouvelles questions relatives aux «mesures internes pouvant faire obstacle au commerce». Le système commercial multilatéral avait besoin d'être consolidé, avant d'en élargir les frontières. Il fallait actualiser les règles commerciales multilatérales en vigueur, en particulier dans de nouveaux domaines tels que la facilitation du commerce et la transparence des marchés publics.

#### **S'assurer de la contribution positive des négociations commerciales**

23. Les négociations antérieures ont montré que la libéralisation du commerce à elle seule ne suffisait pas à promouvoir le développement; elle n'était qu'un moyen parmi d'autres. Le Cycle d'Uruguay s'était soldé par un échec dans la mesure où les effets positifs dont devaient bénéficier les pays en développement, en particulier les PMA et les pays africains, ne s'étaient pas concrétisés, et où plusieurs déséquilibres systémiques étaient manifestes. Par ailleurs, on considérait que les négociations de Doha en cours enregistraient encore un «déficit de développement». D'où la nécessité de procéder à des ajustements importants pour obtenir des résultats équilibrés et favorables au développement qui soient susceptibles de procurer des avantages concrets aux pays en développement et de faciliter la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Ces pays avaient aussi besoin d'exploiter les possibilités qui s'offraient et de contribuer au succès des négociations. S'agissant de savoir quels aspects du Programme de Doha procuraient les plus grands avantages dans l'optique du développement, certains ont considéré qu'une libéralisation multilatérale commercialement valable du mode 4 produirait beaucoup plus d'effets positifs que d'autres thèmes de négociation, alors que d'autres ont maintenu que les gains provenant de l'agriculture jouaient un rôle central. Il fallait aussi examiner les questions relatives aux produits de base de manière plus globale et plus novatrice, de même que les liens entre commerce et dette extérieure.

#### **Mener de multiples négociations commerciales**

24. On s'est inquiété de la capacité des pays en développement de mener simultanément de multiples négociations – multilatérales, régionales, sous-régionales et bilatérales – tout en s'assurant de la cohérence de leurs politiques, afin de préserver et de ne pas affaiblir l'objectif

de développement, ce qui avait été le cas dans la procédure d'adhésion à l'OMC et dans certains accords bilatéraux de libre-échange. Les accords régionaux étaient bénéfiques en particulier aux pays se situant à un stade comparable de développement, mais ils ne remplaçaient pas le système commercial multilatéral.

### **Traitement spécial et différencié**

25. Même si les pays en développement devraient tous accepter et appliquer les règles et normes multilatérales du commerce international, il était clair qu'il n'existait pas d'approche unique applicable à tous. C'est pourquoi le traitement spécial et différencié faisait partie intégrante du système commercial multilatéral et devait être pris en compte dans l'élaboration de toutes les règles. Les règles et disciplines commerciales multilatérales en vigueur et leur application pourraient être améliorées et rendues plus favorables au développement. Néanmoins, elles avaient bien joué leur rôle au cours des dernières décennies, en particulier en résistant aux pressions protectionnistes. Le traitement spécial et différencié était essentiellement défini dans des clauses d'«effort maximal» qui, dans le cadre du mandat de Doha, devraient être transformées en obligations contractuelles et opérationnelles. Les besoins particuliers de différents groupes de pays en développement devraient aussi être pris en compte. Le traitement spécial et différencié devrait être modulé en fonction des différences entre ces pays, les pays les plus avancés faisant partie intégrante d'une solution équilibrée.

### **Conditions préalables à un «accord équitable» et synergie**

26. On a souligné l'importance d'examiner les moyens de faire en sorte que les pays en développement obtiennent un accord équitable dans les négociations commerciales. Les subventions des pays développés à l'agriculture et à d'autres secteurs pénalisaient injustement les producteurs et exportateurs des pays en développement. Une véritable libéralisation par les pays développés du commerce dans les secteurs où ces pays ne possédaient pas d'avantages comparatifs – agriculture, textile et mode 4 de l'AGCS – était un élément central d'un accord équitable, au même titre que l'imposition de contrôles stricts sur les mesures qui faussaient le commerce et l'assurance que tous les aspects de la politique commerciale revêtaient un caractère loyal et non discriminatoire. Un des principaux obstacles à la compétitivité des entreprises des pays en développement était que ces entreprises ne possédaient pas une taille suffisante par rapport à la puissance commerciale dominante des entreprises des pays développés dans le commerce international. Il fallait donc aussi que les entreprises des pays en développement acquièrent une masse et une taille critiques. Les négociations commerciales devraient aussi s'accompagner d'une solidarité en matière de développement par le biais de mesures telles que l'augmentation de l'aide publique au développement et de l'assistance commerciale aux pays en développement, ainsi que par la juste prise en compte de la pauvreté et de l'impératif de développement dans le commerce international.

### **Protectionnisme et ouverture**

27. Un autre facteur à examiner était le retour du protectionnisme, en particulier dans les pays développés, sous la forme de nouveaux obstacles non tarifaires portant sur la sécurité sanitaire, l'environnement et la sécurité biologique et d'autres préoccupations qui étaient légitimes, mais qui pouvaient être utilisées de manière largement abusive. Ces obstacles pénalisaient encore plus lourdement les pays en développement. Les obstacles arbitraires et non transparents à l'entrée

sur les marchés rendaient le système commercial imprévisible pour les pays en développement, entravaient l'entrée sur les marchés et l'accès préférentiel aux marchés. De vieux arguments (par exemple, la perte d'emplois) étaient utilisés en réaction à la délocalisation des services vers les pays en développement. Étant donné que les deux camps pouvaient être gagnants, les mesures protectionnistes devraient être combattues pour faciliter la délocalisation. La part accrue des exportations et des importations des pays en développement à destination et en provenance des pays développés montrait que les marchés des premiers et des seconds étaient plus ouverts que par le passé et que leur interdépendance se renforçait.

### **Une approche cohérente du commerce, du développement et du financement**

28. Il fallait adopter une approche cohérente du commerce, du développement et du financement au niveau international, notamment dans les négociations commerciales, en intégrant le développement au système commercial multilatéral. Il était aussi nécessaire que les politiques nationales relatives au commerce et au développement des pays en développement et des pays développés soient cohérentes entre elles. Les évaluations des incidences sur le développement des accords commerciaux devraient faire partie intégrante des négociations. Les négociations de Doha et futurs accords commerciaux multilatéraux devraient être bien équilibrés, c'est-à-dire prendre en compte le développement social et économique et le renforcement des capacités de production des pays en développement.

### **Marge de manœuvre**

29. Il était légitime que les pays en développement veuillent conserver et accroître leur «marge de manœuvre» dans le cadre des règles commerciales multilatérales, étant donné que le système commercial multilatéral s'intéressait de plus en plus aux «mesures internes pouvant faire obstacle au commerce», qui influaient directement sur le développement. Cela n'était que justice car, au cours de leur histoire, les pays développés avaient exploité et conservé une grande latitude dans leur stratégie de développement, notamment en maintenant et en augmentant les subventions à leurs producteurs, ce que la majorité écrasante des pays en développement ne pouvait faire pour des raisons financières évidentes. En outre, ces pays avaient besoin de davantage de flexibilité pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire. Le renforcement de la protection de la propriété intellectuelle ne contribuait pas nécessairement au développement, et le coût supplémentaire supporté par les utilisateurs de la propriété intellectuelle était supérieur aux avantages dont bénéficiaient les détenteurs de droits. Néanmoins, de récents accords commerciaux régionaux et bilatéraux imposaient une protection plus stricte de la propriété intellectuelle que les disciplines de l'OMC sur les ADPIC, et réduisaient donc la marge de manœuvre des pays en développement. On reconnaissait toutefois que ces pays devaient faire partie d'un système commercial réglementé.

### **Rôle des pays du Sud et possibilités d'expansion du commerce Sud-Sud**

30. La plupart des participants ont souligné le rôle croissant et les possibilités d'expansion du commerce Sud-Sud. Les échanges entre pays en développement représentaient 43 % de leur commerce total et ne cessaient d'augmenter. L'élargissement des marchés intérieurs de ces pays permettrait d'accroître la compétitivité et de mieux attirer les investisseurs. Le commerce Sud-Sud pouvait contribuer grandement à la libéralisation globale du commerce et devrait être pris en compte aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral, dans le cadre des négociations

de Doha et du SGPC. L'essor du commerce Sud-Sud nécessitait l'appui sans réserve de la communauté internationale, y compris celui de la CNUCED. L'«avènement» de la Chine comme acteur du commerce mondial représentait à la fois un obstacle et une chance pour les pays en développement et le système commercial international.

### **Pays les moins avancés**

31. Étant donné que les 49 PMA ne représentaient que 0,6 % du commerce mondial, on devrait les aider à accroître leur part afin que leur intégration dans le système commercial multilatéral leur soit profitable. Les préférences en matière d'accès aux marchés pouvaient être un moyen efficace et dynamique d'intégration à condition d'être rattachées et incorporées au système commercial multilatéral. L'effritement des préférences tarifaires et la nécessité d'améliorer les schémas préférentiels et leur utilisation, en particulier au profit des PMA, devraient être examinés. Il était toujours aussi nécessaire d'étudier, à côté des questions commerciales, les problèmes relatifs aux capacités de production des PMA. L'assistance fournie pour que les PMA diversifient leur économie, trouvent des marchés de «niche» et participent aux chaînes mondiales de production devrait faire partie intégrante d'approches cohérentes du développement. Les activités de la CNUCED consacrées aux «secteurs commerciaux nouveaux et dynamiques» étaient un pas dans cette direction.

### **Rôle et mission de la CNUCED**

32. Le mandat de la CNUCED concernant la contribution du commerce au développement devrait être préservé et renforcé, en particulier à la prochaine onzième session de la Conférence, notamment en:

- Observant les incidences des négociations commerciales sur le développement économique et social à partir de critères précis et équilibrés;
- Effectuant des travaux de recherche sur les orientations et en aidant les pays en développement à comprendre l'impact des règles commerciales;
- Concevant des stratégies cohérentes en matière de développement;
- S'investissant davantage dans les questions relatives au commerce Sud-Sud et dans l'intégration régionale;
- Élaborant des analyses proposant des approches novatrices des problèmes relatifs aux produits de base;
- Renforçant les capacités liées au commerce et en apportant une assistance technique;
- Soutenant la volonté collective de voir les négociations de Doha aboutir à une solution satisfaisante et équilibrée qui mette l'accent sur le développement.

### **Animateurs**

- S. E. M. Carlo Trojan, Ambassadeur, Représentant permanent auprès de l'OMC, Délégation permanente de la Commission européenne à Genève
- S. E. M. Hardeep Puri, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente de l'Inde à Genève
- S. E. M. Luiz Felipe de Seixas Correa, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente du Brésil à Genève
- M. Faizel Ismail, Chef de la délégation sud-africaine à l'OMC, Mission permanente de l'Afrique du Sud à Genève
- S. E. M. Love Mtesa, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente de la Zambie à Genève
- M<sup>me</sup> Nancy Adams, Représentante adjointe des États-Unis pour les questions commerciales internationales, Conseillère principale en coopération technique et accès aux marchés, Mission permanente des États-Unis auprès de l'OMC à Genève
- M. J. Michael Finger, professeur et expert éminent spécialisé dans le commerce et le développement, Resident Scholar, American Enterprise Institute (États-Unis)
- M. Douglas Gregory, Vice-Président, Governmental Programs, IBM Europe/Moyen-Orient/Afrique, Bruxelles (Belgique)
- M. Dani Rodrik, professeur d'économie politique internationale, John F. Kennedy School of Government, Harvard University, Massachusetts (États-Unis)
- M. Carlos M. Correa, professeur à l'Université de Buenos Aires (Argentine)



## **Chapitre IV**

### **Accès aux marchés, entrée sur les marchés et compétitivité**

(Point 3 de l'ordre du jour)

33. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie de la documentation ci-après:

«Accès aux marchés, entrée sur les marchés et compétitivité: Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.1/65)

«Rapport de la Réunion d'experts sur les conditions d'entrée influant sur la compétitivité et les exportations des biens et services des pays en développement: Les grands réseaux de distribution, compte tenu des besoins particuliers des PMA» (TD/B/COM.1/66-TD/B/COM.1/EM.23/3).

34. Le rapport de la Réunion d'experts sur les conditions d'entrée influant sur la compétitivité et les exportations des biens et services des pays en développement: Les grands réseaux de distribution (26 et 28 novembre 2003) a été présenté par le Président de la Réunion.

#### **Résumé du Président**

35. Le commerce n'était pas une fin en soi, mais un moyen de promouvoir la croissance et le développement durable. La politique commerciale devrait être considérée comme un instrument au service des objectifs de développement qui devait être adapté et évoluer en fonction des besoins et de la situation de chaque pays, en tenant compte des liens entre les capacités de production, la compétitivité et les conditions d'accès aux marchés.

#### **Accès aux marchés**

36. L'importance d'améliorer l'accès aux marchés des produits présentant un intérêt pour les pays en développement dans le cadre des négociations commerciales en cours a été soulignée.

37. Les tarifs douaniers des grands pays industrialisés étaient encore plus élevés pour les produits des pays en développement que pour ceux des autres pays industrialisés, et la progressivité des droits de douane était généralisée. Les obstacles non tarifaires étaient tout aussi défavorables aux pays en développement. Concernant les restrictions qui devaient être supprimées dans le secteur des textiles et de l'habillement en vertu de l'Accord de l'OMC, l'on craignait que celles-ci ne soient remplacées en 2005 par des droits antidumping ou par des mesures de sauvegarde. Pour veiller à ce que les échanges ne soient pas entravés, d'autres obstacles non transparents, arbitraires et complexes – obstacles techniques au commerce, mesures sanitaires et phytosanitaires et normes et réglementations environnementales, règles d'origine, structures de marché anticoncurrentielles, etc. – aux exportations des pays en développement devraient être examinés.

38. L'une des principales préoccupations des exportateurs de produits agroalimentaires était de satisfaire aux prescriptions de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord sur les SPS). Cela était d'autant plus compliqué que ces prescriptions n'étaient pas les mêmes selon les marchés, sans parler du coût considérable qui en découlait.

Des difficultés importantes provenaient aussi de la manière dont les normes étaient élaborées, et il était extrêmement difficile de contester leur légalité, en particulier pour les pays en développement. Par exemple, même lorsqu'il existait des normes convenues au niveau international, les intérêts des pays en développement étaient souvent insuffisamment pris en compte en raison de leur manque de compétences techniques et de leur faible pouvoir de négociation.

### **Préférences**

39. On s'est inquiété de l'effritement des préférences tarifaires dans les schémas unilatéraux tels que le Système généralisé de préférences, l'Accord de Cotonou, l'Initiative concernant le bassin des Caraïbes, l'Initiative «Tout sauf les armes» et la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique, adoptée par les États-Unis (AGOA). Les pertes éventuelles dues à l'effritement des préférences pour certains pays en développement pourraient même compenser les avantages potentiels d'une libéralisation du commerce fondée sur le régime de la nation la plus favorisée. Toutefois, ces avantages dépendaient dans une large mesure de l'usage que l'on faisait des préférences. Les pays en développement avaient déjà des difficultés à utiliser les préférences en raison des règles complexes d'origine, des mesures sanitaires et phytosanitaires et des contraintes pesant sur l'offre. Chaque pays devait examiner sa situation propre en tenant compte des produits concernés et des principaux marchés, du degré d'utilisation des préférences, des effets des accords commerciaux régionaux, des gains qui pourraient être enregistrés dans d'autres pays en développement et sur d'autres marchés, des autres facteurs influant sur l'entrée sur les marchés, et des capacités de production. Les initiatives lancées par certains partenaires de développement en vue d'assouplir les conditions imposées par les schémas préférentiels constituaient un pas dans la bonne direction.

### **Entrée sur les marchés**

40. Outre les obstacles à l'accès aux marchés et les mesures relatives au commerce international mises en œuvre par les gouvernements, la capacité réelle de pénétration d'un marché était largement fonction des conditions d'entrée qui devaient être prises en compte par les exportateurs – qualité, traçabilité, apparence, propreté et goût, sécurité, authenticité, nature des procédés de production, prix et délais de livraison. Dans le cas des produits alimentaires, la satisfaction des prescriptions des sociétés d'importation et de distribution ainsi que des chaînes de détaillants était la dernière condition à remplir pour réussir. Ces prescriptions étaient généralement plus strictes que la réglementation publique adoptée conformément à l'Accord sur les SPS. La différence entre les conditions d'accès aux marchés et les conditions d'entrée résidait dans le fait que les premières, qui étaient négociées et convenues entre gouvernements au sein de l'OMC ou dans des accords commerciaux régionaux, étaient prévisibles et pouvaient faire l'objet d'un recours, alors que les secondes étaient souvent fixées unilatéralement, étaient imprévisibles, émanaient du secteur privé et étaient donc difficiles, voire impossibles à contester dans le cadre du mécanisme de règlement des différends de l'OMC.

### **Compétitivité et capacités de production**

41. La compétitivité des pays en développement, en particulier des PMA, était entravée par plusieurs caractéristiques structurelles, notamment par des frais de transport et de communication élevés qui pouvaient empêcher toute relation commerciale, même avec des pays

voisins. Dans de nombreux pays pauvres, l'agriculture dépendait davantage de pluies imprévisibles que de l'irrigation. Le coût élevé de l'énergie avait des répercussions négatives directes sur les industries de transformation et le commerce. Les faiblesses institutionnelles avaient un impact sur le savoir-faire de la main-d'œuvre. Dans de nombreux PMA, les capacités de production restaient modestes, et les produits transformés représentaient une part très faible des exportations. Pour de nombreux PMA, les cultures marchandes mises en place par l'ancienne puissance coloniale étaient prépondérantes dans le système de production, et le commerce était toujours dirigé vers des pays ayant peu de liens avec les économies locales et régionales. Dans de nombreux domaines où les pays en développement possédaient des avantages comparatifs, tels que les produits agricoles, les produits des pays développés continuaient de bénéficier de mesures de soutien et de subventions qui faussaient les échanges, entraînant une offre excédentaire sur les marchés mondiaux et une concurrence déloyale sur les marchés des pays en développement.

42. Les gouvernements pouvaient changer les choses en prenant des mesures pour accroître la compétitivité des entreprises. Les stratégies ayant permis de stimuler la compétitivité des pays pauvres exploitant des produits de base en Europe et en Asie avaient consisté notamment à mettre en place une économie du savoir et à soutenir la rude concurrence en tirant d'abord parti des possibilités de sous-traitance de produits délocalisés à faible valeur ajoutée et en utilisant ensuite la recherche-développement pour progresser dans la chaîne de valeur et fabriquer des produits différenciés.

### **Produits de base et développement**

43. L'importance du secteur des produits de base pour le développement et l'ampleur des problèmes rencontrés par les pays tributaires de ces produits, en particulier les PMA, ont été reconnues. La productivité et la compétitivité-coûts étaient élevées, comme dans le cas du coton en Afrique de l'Ouest, mais les avantages comparatifs étaient annulés par des facteurs internationaux tels que les subventions des pays développés, qui s'ajoutaient aux contraintes intérieures.

44. L'objectif était de faire en sorte que le secteur des produits de base cesse d'être un obstacle au développement pour devenir un moteur de la croissance. À cette fin, il importait de recenser et d'exploiter les débouchés offerts par le système commercial international. Après avoir été victimes d'une «conspiration du silence» pendant les années 90, les problèmes propres au secteur des produits de base et la recherche de solutions figuraient à nouveau parmi les préoccupations de la communauté internationale. La CNUCED était le principal lieu où ces problèmes et leurs solutions étaient examinés, et la onzième session de la Conférence arrivait à point nommé.

### **Déclin et instabilité des prix des produits de base**

45. La détérioration des termes de l'échange des produits de base consécutive à la baisse régulière des prix internationaux a été évoquée. Dans de nombreux cas, la persistance d'une offre excédentaire due à l'obligation constante d'accroître les exportations pour se procurer des devises était à l'origine de ce déclin.

46. On a souligné que l'instabilité des prix était aussi un obstacle important au développement des pays. Outre qu'elle menaçait les revenus des agriculteurs, elle entravait l'investissement et la diversification de la production. Au niveau macroéconomique, la fluctuation des recettes avait un impact négatif sur l'accumulation de capital et sur la stabilité des taux de change et des finances publiques. Il était difficile de remédier à ces problèmes, surtout pour les PMA.

### **Produits de base et pauvreté**

47. Si les causes fondamentales de la pauvreté n'étaient pas traitées de manière globale, il resterait difficile d'atteindre les ambitieux objectifs de développement du millénaire fixés en 2000, en particulier celui consistant à réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015. Dans les pays pauvres, la majorité de la population active travaillait dans le secteur des produits de base, soit dans la production, soit dans des activités connexes. La réalisation des objectifs susmentionnés passait par la solution des problèmes liés à la production et au commerce de ces produits.

### **Produits de base et dette**

48. La détérioration des termes de l'échange des produits de base était un facteur aggravant important des difficultés que de nombreux pays, en particulier par les pays pauvres très endettés (PPTE), rencontraient pour honorer leurs obligations internationales de paiement et financer leur développement. Le service de la dette des pays tributaires de produits de base était financé par les recettes d'exportation de ces produits, dont les prix étaient fixés au niveau international. Des facteurs sur lesquels les pays n'avaient pas prise exerçaient ainsi de fortes contraintes financières lors du paiement de la dette. Parmi les 54 pays les plus tributaires des produits de base, 25 appartenaient au groupe des PPTE.

### **Voie à suivre concernant les produits de base et la compétitivité**

49. Compte tenu des nombreuses relations en amont et en aval existant entre le secteur des produits de base et les autres secteurs productifs de l'économie, tout effort sérieux visant à régler les problèmes de ce secteur contribuerait grandement à éliminer la pauvreté. La communauté internationale devrait témoigner de son engagement réel en fournissant des ressources financières et une assistance technique pour régler ces problèmes. Il ne pouvait exister de solution unique valable pour tous. Au contraire, il fallait adopter des mesures novatrices adaptées à chaque pays et à chaque produit en associant les nombreuses parties prenantes à leur élaboration et à leur mise en œuvre. Les éléments suivants jouaient un rôle essentiel.

50. *Cohérence des politiques*: Une plus grande cohérence et compatibilité des politiques commerciales et des politiques connexes à tous les niveaux – international, régional et national – était nécessaire pour que les mesures adoptées à différents niveaux et dans différents cas n'annulent pas leurs effets respectifs, mais les renforcent.

51. *Une marge de manœuvre suffisante* devait permettre aux pays en développement de définir et de mettre en œuvre des politiques commerciales et connexes qui optimisent la contribution du secteur des produits de base.

52. *Renforcement de la compétitivité et des capacités de production des pays en développement* grâce à une plus grande cohérence des politiques nationales, à la bonne gouvernance, à un cadre réglementaire ouvert et rationnel pour l'IED et à des investissements dans les infrastructures humaines et matérielles. Afin de renforcer les capacités de production, il était nécessaire d'associer les parties prenantes, notamment le secteur privé, dans des domaines tels que la technologie, la recherche-développement, la production de semences, la mise en valeur des ressources institutionnelles et humaines, les normes de qualité et de sécurité et la manipulation après récolte.

53. *Des travaux de recherche et d'analyse rationnels* étaient indispensables à des politiques rationnelles. La CNUCED devrait continuer d'analyser les liens entre l'accès aux marchés, l'entrée sur les marchés et la compétitivité; les difficultés et les possibilités créées par les grands réseaux de distribution dans le commerce international; les marchés de niche; l'évolution de la labellisation privée et son impact sur les exportations des pays en développement.

54. *Des formes particulières de financement des produits de base* tenant compte des spécificités des procédés de production et des pratiques commerciales du secteur. La qualité des travaux de la CNUCED sur le financement du secteur des produits de base a été reconnue. Les banques d'import-export avaient un rôle important à jouer dans ce domaine ainsi que dans le financement de tous les autres flux commerciaux. Les avantages d'une association internationale de banques d'import-export ont été évoqués.

55. *Partenariats*: Étant donné que les problèmes relatifs aux produits de base ne pouvaient être résolus grâce aux actions isolées des gouvernements, du secteur privé ou d'organisations non gouvernementales (ONG), la CNUCED devrait montrer la voie en constituant des partenariats multipartites efficaces. La onzième session de la Conférence serait l'occasion de mettre en place le groupe d'étude international sur les produits de base.

56. *Un programme ordinaire d'échange d'informations et de renforcement des capacités* supervisé par la CNUCED devrait permettre aux entreprises des pays en développement d'échanger leurs expériences réussies, d'accéder à des informations sur les normes, de faciliter les négociations avec les pays développés sur la modification de ces normes, de favoriser l'examen des obstacles au commerce et d'aider les entreprises à élaborer des stratégies d'entrée sur les marchés. La participation de représentants de la société civile, d'organismes de promotion des échanges, d'établissements de financement des exportations, d'organismes de promotion de l'investissement, d'organismes de promotion des importations et de chaînes de supermarchés à ce processus serait bénéfique. Des ressources suffisantes devaient être allouées à ce programme pour le mener à bien.

## Chapitre V

### LE COMMERCE DES SERVICES ET SES INCIDENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT

(Point 4 de l'ordre du jour)

57. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie de la documentation suivante:

- «Le commerce des services et ses incidences sur le développement: Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.1/62)
- «Rapport de la Réunion d'experts sur les questions d'accès aux marchés relatives au mode 4 (mouvement de personnes physiques pour la prestation de services) et l'application effective de l'article IV sur une plus large participation des pays en développement» (TD/B/COM.1/64).

58. Le rapport de la Réunion d'experts sur les questions d'accès aux marchés relatives au mode 4 (mouvement de personnes physiques pour la prestation de services) et l'application effective de l'article IV sur une plus large participation des pays en développement (29-31 juillet 2003) a été présenté par le Président de la réunion.

#### Résumé du Président

##### Le rôle des services dans les pays en développement et leur contribution au développement

##### Évolution économique

59. Le commerce international des services était devenu un facteur clef de l'évolution structurelle de l'économie mondiale et apportait une contribution essentielle au développement. Les exportations totales de services avaient quadruplé, atteignant 1 600 milliards de dollars des États-Unis en 2002 contre 400 milliards en 1980, tandis que la part des services dans le total des échanges était passée de 16,2 % à 19,4 %. Si le commerce international des services était dominé par les pays développés, les pays en développement ne cessaient d'y jouer un rôle croissant et le déficit de leur balance commerciale dans ce secteur avait diminué. La part totale des services des pays en développement avait augmenté à 23 % en 2002, contre 18 % en 1980, tandis que la part de l'Asie dans les exportations mondiales de services était passée de 10 à 17 % entre 1980 et 2002, celles de l'Amérique latine et des pays africains demeurant stables à 4 % et 2 % respectivement. Les PMA en tant que groupe représentaient moins de 0,5 % des échanges totaux de services commerciaux.

##### Maturité variable des secteurs de services des pays en développement

60. Les chiffres mondiaux masquaient des évolutions relativement divergentes selon les régions et les pays. De nombreux pays en développement restaient en dehors de l'économie moderne des services et tous enregistraient un déficit de leur balance commerciale dans ce secteur. Les services que l'économie nationale était capable de fournir entraient essentiellement dans la catégorie des services traditionnels tels que le tourisme, les transports et la distribution

au détail ainsi que le mode 4. Les services plus élaborés tels que ceux liés à la science et à la technologie étaient encore essentiellement proposés par des prestataires des pays développés. Les prestataires de pays en développement rencontraient des difficultés liées à la modicité de leurs ressources car même les plus importants d'entre eux étaient des nains au niveau mondial. En outre, les pays en développement n'avaient pas les capacités suffisantes pour créer des entreprises dans d'autres pays et n'étaient donc pas en mesure de tirer parti de la libéralisation de la présence commerciale. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle économie des services, les pays en développement s'employaient à ce que l'AGCS n'entrave pas leurs orientations. Les pays en développement avaient besoin de mécanismes, en particulier de mesures de sauvegarde d'urgence, pour faire face à l'évolution imprévue de leurs marchés tout en poursuivant leurs réformes et leur libéralisation.

61. La plupart des PMA n'avaient même pas été en mesure de développer le secteur du tourisme car ils n'avaient guère de possibilités de devenir des destinations séduisantes. Ces difficultés étaient aggravées par des facteurs externes tels que l'effritement des préférences et la concurrence de pays plus grands pour attirer les investissements. Une assistance était nécessaire pour lever les contraintes liées à l'offre. On a évoqué les modalités du traitement spécial des PMA dans les services et la nécessité que les pays développés ouvrent leurs marchés et accordent le traitement national dans les secteurs présentant un intérêt pour l'exportation des PMA, en particulier le mode 4. Dans les petites économies, les services jouaient un rôle important; toutefois, les pays concernés supportaient aussi des contraintes liées à l'offre et des obstacles à l'accès aux marchés qui étaient aggravés par leur vulnérabilité.

### **Services d'infrastructure et services essentiels**

62. Les services d'infrastructure et les services essentiels – services financiers, télécommunications, transports, santé, éducation, distribution, énergie et eau – jouaient un rôle clef dans le développement économique. Ils étaient particulièrement importants pour la création d'emplois, contribuaient au développement et à l'efficacité économique globale, avaient des «retombées» considérables sur les activités commerciales connexes, et stimulaient le commerce de biens et de services. Dans le même temps, il fallait garantir l'accès équitable de tous à ces services à un prix abordable. Dans les pays en développement, le secteur tertiaire était généralement caractérisé par les insuffisances des services d'infrastructure, qui étaient indispensables au renforcement des capacités dans les autres secteurs de services. Le caractère monopolistique de l'offre et l'inélasticité de la demande rendaient nécessaire une véritable intervention publique dans la distribution d'eau. Les services de transport multimodal et de logistique jouaient un rôle important en vue d'accroître la compétitivité des pays en développement. Les accords multilatéraux, bilatéraux et régionaux aidaient à supprimer les obstacles au transport et au renforcement des capacités.

63. Pour faire en sorte que la fonction sociale des services soit préservée lors de la libéralisation du commerce, certaines conditions préalables devaient être réunies. L'ouverture du marché des services sans la mise en place préalable de cadres nationaux de concurrence et de réglementation juridiquement stables et économiquement rationnels pouvait avoir d'importantes répercussions négatives sur la capacité des entreprises locales de survivre et de se développer. Si l'ouverture des marchés nationaux de services pouvait être bénéfique à tous les pays, les gouvernements devraient préserver leur marge de manœuvre et leur aptitude à poursuivre et à atteindre des objectifs publics.

### **Réforme et cadre stratégiques, cohérents et adaptés**

64. Les éléments d'une approche stratégique cohérente comprenaient: i) la promotion du renforcement des capacités humaines et technologiques; ii) la consolidation des infrastructures, en particulier des télécommunications et des services financiers; iii) la modernisation des cadres réglementaires et de la politique de concurrence; iv) le recours à des obligations de résultat pour renforcer les capacités grâce à l'IED; v) l'assistance aux PME, en particulier pour accéder au financement, à l'information commerciale, aux compétences de gestion et d'entrepreneuriat, et pour améliorer la qualité des services; vi) l'accès garanti aux circuits et réseaux de distribution; vii) la progressivité de la libéralisation intérieure et extérieure; et viii) le recours au commerce Sud-Sud comme tremplin en vue de soutenir la concurrence mondiale.

### **Nouvelles activités commerciales dynamiques: la délocalisation**

65. La délocalisation internationale a créé de nouvelles possibilités d'accroître la participation des pays en développement au commerce; le montant total de ce marché est estimé à 320 milliards de dollars en 2003, 585 milliards en 2005 et 827 milliards en 2008. La concurrence incite les entreprises à délocaliser au niveau mondial. La sous-traitance avait permis d'augmenter la valeur ajoutée et de créer des emplois très qualifiés dans certains pays en développement. Par ailleurs, elle avait suscité dans certains pays développés des préoccupations analogues à celles qui avaient été exprimées à l'égard des exportateurs de biens manufacturés des dizaines d'années auparavant quant à la perte d'emplois. Ces craintes avaient conduit à l'adoption de mesures de protection.

### **Évaluation du commerce des services**

66. L'évaluation du commerce des services était un point permanent des négociations de l'OMC et elle devait être réalisée avant que les pays en développement puissent prendre de nouveaux engagements. L'ouverture des marchés devrait peut-être être réévaluée, voire reréglementée, en fonction de l'analyse de l'évolution réelle des marchés. Les pays en développement devaient définir clairement leurs objectifs nationaux et la compétitivité de chaque secteur et sous-secteur, et évaluer notamment la progressivité du processus de libéralisation, la capacité de leurs entreprises de fournir des services particuliers et la mesure dans laquelle celles-ci bénéficieraient ou pâtiraient d'une concurrence plus vive sur les marchés. D'autres éléments avaient trait à l'impact sur la répartition des revenus, sur l'atténuation de la pauvreté et sur l'emploi, sur l'investissement, sur les services d'infrastructure et les services essentiels, ainsi que sur l'accès à des services importés de qualité et plus efficaces.

### **Négociations en cours sur l'AGCS**

67. Tous les pays considéraient que les négociations sur les services étaient une occasion de promouvoir la croissance et le développement. La libéralisation du commerce des services dans les pays en développement avait précédé leurs engagements contractés au titre de l'AGCS, d'où l'importance accordée à la reconnaissance de leurs mesures de libéralisation autonome. Les négociations menées aux niveaux multilatéral et régional avaient eu des effets limités en matière de libéralisation du commerce et aboutissaient souvent à maintenir le statu quo, sauf pour les pays qui avaient récemment adhéré à l'OMC. Néanmoins, on ne devrait pas sous-estimer la valeur d'engagements de statu quo qui rendaient l'accès aux marchés sûr et prévisible.



De nombreux participants ont préconisé des engagements plus libéraux concernant le mode 4 et les secteurs présentant un intérêt pour les pays en développement, un meilleur accès aux circuits d'information et aux réseaux de distribution, ainsi que l'élimination progressive des mesures de soutien public qui avaient des effets de distorsion sur le commerce des services. Il faudrait accorder une attention à tous les modes de fourniture car, dans la pratique, la prestation de certains services faisait souvent appel à plusieurs modes. La plupart des PMA participaient de manière négligeable aux négociations. Les modalités du traitement spécial de ces pays devraient fixer le cadre général des négociations avec les autres membres de l'OMC.

68. De nombreux pays étaient aussi préoccupés par l'asymétrie existant entre les progrès enregistrés dans les négociations sur l'accès aux marchés et l'établissement des règles. La mise en place de mécanismes de sauvegarde d'urgence renforcerait la confiance dans les négociations et encouragerait les pays en développement à contracter des engagements. Les marchés publics jouaient un rôle essentiel dans certains secteurs de services et certains considéraient que l'ouverture de ces secteurs sans l'élaboration de règles sur les marchés publics rendrait inopérante toute mesure de libéralisation.

69. **Mode 4:** Les pays en développement, en particulier les PMA, auraient beaucoup à gagner commercialement de la libéralisation du mode 4. Les pays développés seraient aussi gagnants. L'asymétrie entre les engagements pris au titre du mode 4 et ceux pris au titre du mode 3 a été soulignée, de même que la nécessité d'y remédier dans les négociations en cours. Des progrès modestes avaient été réalisés dans les négociations sur le mode 4: les dispositifs réglementaires nationaux limitaient parfois les engagements que les pays pouvaient prendre en vertu de l'AGCS. Les liens entre la sécurité, les migrations et le mode 4 étaient aussi devenus des points importants. Les pays en développement considéraient que la plupart des offres initiales faites étaient insuffisantes et que leur valeur commerciale ne correspondait pas aux attentes aussi bien qualitativement que quantitativement. Il fallait redoubler d'efforts pour que davantage de pays participent activement aux négociations et pour accroître l'intérêt économique des offres.

70. **Couverture sectorielle:** Des efforts supplémentaires devaient être déployés pour accroître la compétitivité des pays en développement afin que ceux-ci puissent tirer un plus grand parti des débouchés à l'exportation dans les secteurs suivants: TIC, délocalisation de systèmes de gestion, services professionnels et services aux entreprises, tourisme, construction, transports et audiovisuel. On craignait de plus en plus un effet «boule de neige»: les membres qui avaient exclu certains secteurs des négociations pourraient être imités par d'autres membres. Toutefois, on a fait observer que même les offres initiales des pays développés avaient une valeur commerciale limitée. Les pays en développement étaient conscients de l'importance des services essentiels et des services d'infrastructure ainsi que de leur compétitivité, qui passait par le renforcement des cadres institutionnels et réglementaires.

71. **Délocalisation:** Il était important que les pays en développement sollicitent des engagements dans tous les secteurs et pour tous les modes où la délocalisation pouvait présenter un intérêt, notamment dans les services informatiques et connexes. Les pays en développement pouvaient bénéficier, au titre du mode 4, des possibilités croissantes de sous-traitance sur les marchés mondiaux car ils possédaient un avantage incontestable du fait du moindre coût de leur main-d'œuvre.

### **Accords régionaux et bilatéraux**

72. Certains pays considéraient que les accords bilatéraux, régionaux et sous-régionaux de libre-échange affaiblissaient le rôle et l'intégrité du système commercial multilatéral. D'autres estimaient que les accords régionaux constituaient un tremplin en vue de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux et permettaient d'acquérir de l'expérience en matière de libéralisation. On a évoqué l'expérience couronnée de succès de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui avait commencé par libéraliser sept secteurs de services avant d'élargir la couverture sectorielle et la qualité des services. La poursuite de la libéralisation des marchés de services dans le cadre du commerce Nord-Sud devrait prendre en compte le niveau de développement des pays en développement et comporter notamment des dispositions allant dans le sens d'un ajustement et de la libre circulation des travailleurs. Les pays en développement pourraient avoir intérêt à réduire les obstacles au commerce des services entre eux car la plupart de leurs échanges revêtaient un caractère régional.

### **Travaux futurs de la CNUCED dans le secteur des services**

73. La CNUCED a été invitée à renforcer ses travaux sur le commerce des services, à la fois en procédant à des analyses directives destinées à soutenir les pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales et en apportant une assistance technique. Les récentes réunions d'experts organisées sur le mode 4 ainsi que sur les services audiovisuels, environnementaux et énergétiques avaient permis aux parties prenantes de tous les pays d'échanger leurs points de vue. La CNUCED était encouragée à demeurer un lieu privilégié d'examen des questions sur lesquelles le consensus devait être renforcé, en particulier grâce aux réunions d'experts. Concernant le mode 4, d'autres travaux étaient nécessaires, notamment sur la libéralisation: obstacles, chances et approches, sur les questions de définition et sur la proposition de solutions novatrices pour la reconnaissance des qualifications. Le rôle de la CNUCED dans l'évaluation du commerce des services des pays en développement et dans la définition de stratégies de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles dans ce secteur a été souligné.

## Chapitre VI

### COMMERCE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

(Point 5 de l'ordre du jour)

74. Pour l'examen de cette question, la Commission a été saisie de la documentation suivante:

«Commerce, environnement et développement: Note d'information du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.1/63)

«Rapport de la Réunion d'experts sur la définition des biens et services environnementaux et leur contribution au commerce et au développement» (TD/B/COM.1/59).

75. Le rapport de la Réunion d'experts sur la définition des biens et services environnementaux et leur contribution au commerce et au développement (9-11 juillet 2003) a été présenté par le Président de la réunion.

#### Résumé du Président

76. La nécessité d'examiner les questions relatives au commerce et à l'environnement dans le cadre plus large du développement durable a été soulignée. Il fallait donc accorder une plus grande attention aux problèmes les plus importants dans l'optique du développement des pays en développement, à savoir: l'accès aux marchés; les débouchés commerciaux des biens et services environnementaux, y compris des produits et des services de la biodiversité; la protection des savoirs traditionnels et la promotion de leur rôle dans le processus du développement; l'adoption de mesures permettant d'aider à résoudre les problèmes environnementaux mondiaux. La CNUCED avait un rôle important à jouer dans la promotion de ces questions, notamment pour que les incidences environnementales et sociales de la libéralisation du commerce obtiennent l'attention qu'elles méritaient.

77. Les questions relatives à l'interaction entre le commerce et l'environnement touchaient différents domaines du système commercial multilatéral et des négociations commerciales, et avaient des liens importants avec d'autres thèmes intersectoriels tels que la pauvreté, la parité entre les sexes et la culture.

78. On s'est vivement félicité des réalisations obtenues dans les trois domaines fondamentaux d'activité (mécanisme intergouvernemental, analyse des politiques et activités de coopération technique/renforcement des capacités) de la CNUCED concernant le commerce, l'environnement et le développement. La onzième session de la Conférence serait l'occasion de consolider et de renforcer ces travaux.

79. Le débat a aussi porté sur plusieurs initiatives que la CNUCED avait prises pour aider les pays en développement à résoudre des problèmes environnementaux et à tirer avantage de l'environnement en tant que facteur de production pour accroître la compétitivité, diversifier la production au profit de produits à plus forte valeur ajoutée et promouvoir les objectifs de développement durable. On s'est félicité des approches pratiques et orientées vers des objectifs précis, adoptées dans ces initiatives ainsi que de l'accent mis sur l'exploitation des possibilités offertes.

80. Les incidences des prescriptions environnementales sur l'accès aux marchés et sur la compétitivité de leurs exportations demeuraient une question essentielle pour les pays en développement, en particulier pour leurs PME. Très peu de réglementations environnementales susceptibles d'avoir des incidences sur le commerce reposaient sur des normes internationales. Par ailleurs, le nombre de normes sectorielles, de prescriptions appliquées dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et de normes émanant d'ONG augmentait et posait des difficultés particulières aux exportateurs.

81. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'associer les pays en développement à l'élaboration de nouvelles normes relatives aux produits qui présentaient pour eux un intérêt à l'exportation. Il fallait aussi définir les mesures à prendre dans le domaine de la gestion de l'information et au sujet des contraintes pesant sur les capacités et les institutions de ces pays. La CNUCED pouvait promouvoir un dialogue positif en vue de recenser les besoins des pays en développement concernant l'élaboration et le respect de règles ainsi que le transfert de technologies écologiquement rationnelles. La Commission a été informée de la suite donnée à la recommandation, formulée à sa septième session, d'«étudier la possibilité de créer – en tant qu'activité de projet – un groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et le commerce international, dont les travaux seraient étroitement coordonnés avec les initiatives et les travaux pertinents d'autres organes et auxquels le secteur privé serait associé». Le Gouvernement néerlandais avait financé ces activités préliminaires. Un atelier serait organisé avec le secrétariat de la CNUCED et l'Institut national de métrologie, de normalisation et de qualité industrielle (Inmetro) au Brésil, avant la onzième session de la Conférence (Rio de Janeiro, 7 et 8 juin).

82. Concernant les incidences des prescriptions environnementales et des prescriptions sanitaires et phytosanitaires sur l'accès aux marchés, un obstacle important pour les pays en développement était le caractère très complexe, scientifique et technique de ces prescriptions. Une délégation a évoqué le Fonds d'affectation spéciale pour l'expertise technique mis en place par le Centre consultatif sur la législation de l'OMC en vue de favoriser un accès peu coûteux aux compétences scientifiques et techniques. Elle a soutenu les activités préliminaires entreprises par le secrétariat que pour les décideurs et les négociateurs commerciaux puissent bénéficier plus facilement de conseils scientifiques et techniques.

83. La Commission s'est félicitée des résultats de la Réunion d'experts sur la définition des biens et services environnementaux et leur contribution au commerce et au développement (9-11 juillet 2003). Les débats avaient permis d'éclairer de manière instructive les questions de définition et de classification ainsi que la contribution de la libéralisation du commerce au développement. Les recommandations formulées par les experts, en particulier celles adressées au secrétariat, faisaient l'objet d'un large soutien. La CNUCED devrait continuer de contribuer à clarifier les questions liées au commerce des biens et services environnementaux et d'aider les pays en développement à promouvoir le dialogue sur les orientations aux niveaux national et régional; à mener des études; à élaborer des listes de biens et services environnementaux correspondant à leurs priorités en matière de commerce, d'environnement et de développement. Les biens et services environnementaux pourraient devenir un secteur important d'analyse comparative de la libéralisation du commerce aux niveaux multilatéral et régional.

84. On a mentionné l'appel lancé dans le Plan d'application de Johannesburg en faveur de la création et de l'expansion de marchés de produits et de services écologiques. La onzième session de la Conférence serait l'occasion d'examiner les moyens pour les pays en développement de tirer parti de secteurs dynamiques du commerce mondial afin de diversifier leurs exportations au profit de produits à plus forte valeur ajoutée. Ces pays possédaient des avantages comparatifs dans de nombreux secteurs – par exemple, les produits relevant de l'initiative Biotrade, ceux issus de l'agriculture biologique et les services écologiques tels que l'écotourisme. Plusieurs pays en développement avaient la possibilité d'exporter des produits et des techniques dans le domaine des sources d'énergie renouvelable.

85. On s'est vivement félicité de la contribution de Biotrade en tant que mécanisme associant la croissance économique, la promotion du commerce, la diversification des exportations et l'investissement à l'appui d'une utilisation et d'une préservation durables de la biodiversité. On a également jugé satisfaisants les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes nationaux Biotrade et des résultats des partenariats lancés au Sommet mondial pour le développement durable, en particulier le lancement du Programme de facilitation Biotrade par la CNUCED et le CCI (avec l'appui financier des Gouvernements suisse et néerlandais) et le Forum des investisseurs dans la biodiversité andine et amazonienne.

86. Un représentant de la Communauté andine a rendu compte des progrès accomplis dans le cadre de l'initiative Biotrade pour exploiter les possibilités de rémunération et d'exportation des produits naturels issus de la diversité exceptionnelle des pays andins. La promotion d'une exploitation durable de la biodiversité avait permis d'accroître la valeur ajoutée et l'efficacité dans les procédés de production; de partager plus équitablement les effets bénéfiques (approche participative par le biais d'initiatives avec des collectivités locales et les secteurs privé et public); de contribuer réellement à l'élimination de la pauvreté, notamment dans les zones reculées; et de préserver les ressources de la biodiversité. Les principaux éléments du programme andin Biotrade portaient sur une plus grande cohérence entre les politiques d'exportation, de promotion de l'investissement et de protection de l'environnement; des activités ciblées de nature participative et le renforcement des capacités; la constitution d'alliances stratégiques avec des banques de développement, les autorités de promotion du commerce et des institutions régionales.

87. Les participants ont soutenu les activités de la CNUCED visant à promouvoir les possibilités d'échange et d'investissement découlant de la Convention sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto en vue d'aider les pays en développement à tirer pleinement parti du mécanisme pour un développement «propre».

88. Les pays en développement ont souligné l'importance qu'ils accordaient aux savoirs traditionnels. La communauté internationale était de plus en plus soucieuse d'étudier des stratégies holistiques visant à préserver ces savoirs; à les protéger de tout détournement; à promouvoir leur essor et les innovations qui s'en inspiraient; à les intégrer dans les stratégies de développement; et à favoriser leur exploitation durable, notamment grâce à une commercialisation adaptée et à un partage des fruits de leur utilisation. La CNUCED, en coopération avec d'autres organisations, pourrait contribuer à faciliter l'étude d'approches holistiques de ces enjeux dans une optique de développement, contribuant ainsi à l'examen des mesures qui pourraient être prises dans les instances internationales pertinentes, en particulier dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, de l'OMC et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

89. De nombreuses délégations se sont félicitées des activités de renforcement des capacités que la CNUCED avait menées dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement. Le projet CNUCED/FIELD de renforcement des capacités d'élaboration des politiques et de négociation (*Building Capacity for Improved Policy Making and Negotiation on Key Trade and Environment Issues*), financé par le *Department for International Development* (DFID) du Royaume-Uni, avait grandement contribué à une meilleure compréhension des questions liées aux biens et services environnementaux en Amérique centrale et dans les Caraïbes. En outre, des études détaillées des prescriptions environnementales, de l'accès aux marchés et de la compétitivité avaient été menées ou étaient en cours de réalisation dans six pays asiatiques. Des ateliers nationaux et régionaux étaient organisés pour proposer des initiatives pratiques et des politiques d'ajustement dynamiques visant à renforcer les capacités de satisfaire aux prescriptions environnementales. Plusieurs participants ont souligné la nécessité d'apporter les ressources voulues pour continuer à appuyer ces activités de renforcement des capacités. Certains participants ont évoqué la recommandation que le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme avait formulée à sa quarante et unième session (septembre 2003), visant à étendre le programme de coopération technique et de renforcement des capacités de la CNUCED à d'autres régions géographiques, en particulier à l'Afrique.

90. La nécessité de nouer une véritable coopération avec d'autres organismes a été soulignée. L'Équipe spéciale PNUE/CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement a été considérée comme un bon exemple de coopération interorganisations. Cette Équipe spéciale pourrait servir à promouvoir une approche pluridisciplinaire qui intégrerait la diversité des compétences indispensable à l'étude des liens entre commerce et environnement, notamment dans le cadre des travaux relatifs aux accords multilatéraux sur l'environnement et aux évaluations intégrées de l'impact sur l'environnement. On s'est félicité des initiatives récentes prises pour élargir les activités de l'Équipe spéciale à l'Afrique et aux petits États insulaires en développement. La CNUCED devrait aussi renforcer sa coopération avec d'autres organismes, en particulier l'ONUDI, dans les domaines pertinents.

## Chapitre VII

### APPLICATION DES CONCLUSIONS CONCERTÉES ET DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION, NOTAMMENT SUR LE SUIVI DE L'APRÈS-DOHA

(Point 6 de l'ordre du jour)

91. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Rapport intérimaire sur l'application des conclusions et recommandations concertées de la Commission, y compris la suite donnée à la Conférence de Doha: Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.1/61).

#### Résumé du Président

92. Le **Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base** a rendu compte de l'application des conclusions et recommandations concertées de la Commission pendant la période allant de mars à novembre 2003. Deux grandes catégories d'activités ont été entreprises dans les domaines suivants: a) négociations commerciales et analyse de la suite donnée au programme de travail de l'après-Doha; b) analyse des politiques et activités de renforcement des capacités dans les domaines des produits de base, des services et de l'environnement. Les activités relatives à la politique de concurrence et à la protection des consommateurs ont également été évoquées. La coopération interorganisations dans l'exécution des activités a été examinée. La CNUCED avait contribué aux efforts déployés par le système des Nations Unies pour renforcer la collaboration et la coordination dans le commerce et dans les domaines connexes. Le secrétariat a exprimé sa reconnaissance aux pays donateurs qui avaient apporté leur soutien financier à l'exécution des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités.

## Chapitre VIII

### DÉCISION DE LA COMMISSION ET DÉCLARATIONS PRONONCÉES À LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

#### Décision de la Commission

93. À sa séance plénière de clôture, le 13 février 2004, la Commission a adopté des recommandations concertées sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour. (Pour le texte de ces recommandations, voir le chapitre I ci-dessus.)

#### Déclarations de clôture

94. Le représentant du **Brésil**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine** au sujet du point 5 de l'ordre du jour, sur lequel il n'avait pas été possible de formuler des recommandations concertées à l'intention du secrétariat de la CNUCED, a dit que le Groupe des 77 s'est félicité des travaux du mécanisme intergouvernemental, des analyses des politiques et des activités de renforcement des capacités de la CNUCED dans le domaine du commerce, de l'environnement et du développement. La CNUCED devrait continuer de jouer un rôle important dans l'examen des liens entre le commerce, l'environnement et le développement et dans le suivi du Plan d'application de Johannesburg, en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement, surtout dans des domaines tels que: l'accès aux marchés; les débouchés commerciaux des produits écologiques; les biens et services environnementaux; l'initiative Biotrade; les savoirs traditionnels; les écotechnologies; les obligations commerciales spécifiques dans les accords multilatéraux sur l'environnement; la promotion des possibilités d'échange et d'investissement découlant du mécanisme pour un développement «propre»; l'évaluation des incidences de la libéralisation du commerce sur le développement durable; et la meilleure compréhension des conséquences des biotechnologies pour l'environnement et le développement.

95. Le Groupe des 77 s'est félicité de ce que le secrétariat étudie la possibilité de créer – en tant qu'activité de projet – un groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés.

96. La CNUCED devrait renforcer l'initiative Biotrade, notamment par le biais de partenariats, ainsi que l'Équipe spéciale CNUCED/PNUE sur le renforcement des capacités et élargir le champ géographique de leurs activités.

97. La représentante du **Venezuela** a jugé regrettable que lors de l'examen du projet de recommandations sur le point 5 de l'ordre du jour, la délégation des États-Unis se soit opposée à la mention des termes «savoirs traditionnels», question qui revêtait une importance fondamentale pour les pays en développement. Cette position avait empêché la Commission de formuler des recommandations concertées dans un domaine d'activité important. La délégation vénézuélienne réaffirmait son soutien au Plan d'action de Bangkok et au renforcement du mandat de la CNUCED concernant les savoirs traditionnels.



98. Le représentant de l'**Argentine**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a jugé regrettable qu'aucun accord n'ait pu être trouvé concernant les recommandations sur le point 5 de l'ordre du jour.

99. La représentante du **Sénégal**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a regretté qu'aucun accord n'ait pu intervenir au sujet du point 5 de l'ordre du jour. Son groupe avait été souple pendant l'ensemble de la session et avait espéré que d'autres délégations feraient preuve de la même souplesse afin que le système international puisse fonctionner de manière satisfaisante.

100. La représentante de l'**Inde** a dit que les débats de la Commission avaient été exceptionnellement fructueux. Elle a regretté qu'aucun accord n'ait pu être trouvé au sujet du point 5 de l'ordre du jour et a témoigné de son soutien aux activités que la CNUCED menait dans l'intérêt des pays en développement conformément au Plan d'action de Bangkok.

101. Le représentant de la **Chine** a regretté l'absence d'accord sur le point 5 de l'ordre du jour et a confirmé son appui aux travaux de la CNUCED.

102. Le représentant du **Bangladesh** a dit que l'absence d'accord concernant les recommandations sur le point 5 de l'ordre du jour était contraire aux décisions adoptées lors de la dixième session de la Conférence et de l'examen à mi-parcours. En outre, il était inacceptable de justifier cette absence d'accord par le manque de temps et sa délégation ne pourrait accepter ce type d'argument à l'avenir. Le représentant espérait que les activités sur le commerce et l'environnement seraient renforcées.

103. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés**, a dit qu'il aurait dû être possible d'adopter des recommandations concertées sur le point 5 de l'ordre du jour et que l'opposition manifestée par certaines délégations ne contribuerait pas à renforcer le consensus, ce qui était regrettable. Les dispositions du paragraphe 9 des lignes directrices pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED (TD/B(S-XIX)7, chap. I, sect. A.2) devraient être réexaminées.

104. Le représentant de l'**Éthiopie** a dit que la Commission n'avait pas le pouvoir de s'opposer aux termes adoptés par la Conférence. L'absence d'accord sur le point 5 de l'ordre du jour était un incident malheureux qui portait atteinte à l'autorité de la Conférence. Il ne devrait pas être considéré comme un précédent.

105. Le représentant de la **Suisse** a dit que la session de la Commission avait été intense et fructueuse, mais que le caractère interactif des débats devrait être renforcé. En outre, davantage de temps devrait être consacré à l'examen des recommandations. La Suisse regrettait vivement qu'aucun accord n'ait pu être trouvé sur le projet de recommandations présenté au titre du point 5 de l'ordre du jour, projet avec lequel elle était fondamentalement d'accord. La CNUCED, en coopération avec les autres parties, avait un rôle important à jouer dans le domaine du commerce, de l'environnement et du développement. Enfin, la délégation suisse s'est félicitée de l'appui sans réserve apporté aux activités relatives à l'initiative Biotrade et à leur renforcement.

106. Le représentant de l'**Irlande**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne**, a dit que la Commission avait eu des discussions intéressantes sur les questions concrètes et que les réunions-débats avaient été utiles. Bien qu'aucun accord n'ait pu être trouvé concernant

les recommandations sur le point 5 de l'ordre du jour, les échanges de vues sur cette question avaient été importants.

107. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a dit que la session de la Commission avait été très satisfaisante et que des questions cruciales et réelles avaient été examinées. Il y avait eu de fortes divergences de vues et la tenue de débats controversés était en fait l'une des raisons d'être de la CNUCED. Aucun accord n'avait pu être trouvé concernant les recommandations sur le point 5 de l'ordre du jour, mais cela était normal lorsque les gouvernements avaient des convictions fermes. L'absence d'accord n'était pas un échec fondamental, mais une incitation forte à dégager un consensus à l'avenir. La Commission avait contribué à améliorer la compréhension du commerce et avait donc rempli son rôle.

108. Le **Président** a dit que la Commission avait procédé à un tour d'horizon stratégique des questions les plus brûlantes du système commercial international dans l'optique du développement. La Commission avait apporté une contribution importante au suivi du Programme de travail de Doha, elle avait clarifié un certain nombre de questions de fond relatives au thème de la onzième session de la Conférence et elle avait mis en évidence le rôle critique que la CNUCED jouait dans l'analyse des politiques, dans le renforcement de la confiance et dans la formation de consensus sur les questions commerciales. Le Président a rendu hommage à la contribution remarquable du secrétariat et à la qualité exceptionnelle de la documentation.

## **Chapitre IX**

### **QUESTIONS D'ORGANISATION**

#### **Ouverture de la session**

109. La huitième session de la Commission a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 9 au 13 février 2004. Au cours de la session, la Commission a tenu trois séances plénières et huit séances informelles. La session a été ouverte le 9 février 2004 par M. Toufiq Ali, Président de la Commission à sa septième session.

#### **Élection du Bureau**

110. À sa séance plénière d'ouverture, le 9 février, la Commission a élu le Bureau ci-après:

Président: M. Dimiter Tzantchev (Bulgarie)

Vice-Présidents: M. Enrique A. Manalo (Philippines)  
M. A. O. K. Dipeolu (Nigéria)  
M. Eduardo Varela (Argentine)  
M. Stefano Lazzarotto (Suisse)  
M. Niklas Bergström (Suède)

Rapporteur: M<sup>me</sup> Ana Rocanova (Uruguay).

#### **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

111. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.1/60; l'ordre du jour de la huitième session se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Accès aux marchés, entrée sur les marchés et compétitivité.
4. Le commerce des services et ses incidences sur le développement.
5. Commerce, environnement et développement.
6. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, notamment sur le suivi de l'après-Doha.
7. Ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Commission.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

### **Ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Commission**

112. À sa séance plénière de clôture, le 13 février, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa neuvième session (voir l'annexe I) et les thèmes des réunions d'experts pour 2004 (voir l'annexe II).

### **Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement**

113. À sa séance plénière de clôture, la Commission a adopté son projet de rapport (TD/B/COM.1/L.27 et Add.1), sous réserve des modifications qui pourraient être apportées aux résumés des déclarations; a décidé d'incorporer dans son rapport les résumés des débats sur les questions de fond établis par le Président; et a autorisé le Rapporteur à rédiger le rapport final en y incorporant le compte rendu des débats de la séance plénière de clôture.

## **Annexe I**

### **Ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Commission**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Accès aux marchés, entrée sur les marchés et compétitivité.
4. Le commerce des services et ses incidences sur le développement.
5. Commerce, environnement et développement.
6. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, notamment sur le suivi de l'après-Doha.
7. Ordre du jour provisoire de la dixième session de la Commission.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

## **Annexe II**

### **Thèmes des réunions d'experts pour 2004**

1. Aspects des services professionnels et des réglementations relatifs au commerce et au développement.
2. Secteurs nouveaux et dynamiques.
3. Financement du commerce et du développement dans le secteur des produits de base.

### Annexe III

#### Participation

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session:

Afrique du Sud	Jamahiriya arabe libyenne
Allemagne	Jamaïque
Arabie saoudite	Jordanie
Argentine	Kazakhstan
Bangladesh	Kenya
Barbade	Lesotho
Belgique	Liban
Bénin	Luxembourg
Bhoutan	Madagascar
Bosnie-Herzégovine	Malaisie
Brésil	Mali
Bulgarie	Maroc
Cameroun	Maurice
Canada	Monaco
Chili	Népal
Chine	Nicaragua
Colombie	Nigéria
Cuba	Ouganda
Égypte	Pays-Bas
Émirats arabes unis	Philippines
Équateur	Pologne
Érythrée	République de Corée
Espagne	République démocratique du Congo
Estonie	République tchèque
États-Unis d'Amérique	Rwanda
Éthiopie	Sénégal
Fédération de Russie	Slovénie
Finlande	Soudan
France	Sri Lanka
Ghana	Suède
Grèce	Suisse
Guatemala	Thaïlande
Honduras	Trinité-et-Tobago
Inde	Tunisie
Indonésie	Uruguay
Iran (République islamique d')	Venezuela
Irlande	Zambie
Islande	Zimbabwe.
Italie	

---

\* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.1/INF.8.

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session:
  - Groupe des États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
  - Union africaine
  - Communauté européenne
  - Association européenne de libre-échange
  - Organisation internationale de la francophonie
  - Organisation de la Conférence islamique
  - Centre Sud
  - Organisation mondiale des douanes
  - Organisation mondiale du tourisme.
3. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session:
  - Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique
  - Commission économique pour l’Afrique
  - Commission économique pour l’Europe.
4. L’institution spécialisée et l’organisation apparentée ci-après étaient représentées à la session:
  - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
  - Organisation mondiale du commerce.
5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:
  - *Catégorie générale*
  - Centre international de commerce et de développement durable
  - Confédération internationale des syndicats libres
  - Conseil international des infirmières
  - Third World Network
  - Fonds mondial pour la nature.



6. Les personnes ci-après ont été spécialement invitées à participer à la session:
- M. Erfried Adam, Directeur du Bureau de Genève, Friedrich-Ebert Stiftung, Genève (Suisse)
  - M. Richard Corriette, Vice-Président, Corporate Citizenship Unit, DHL Worldwide Network, Diegem (Belgique).
7. Ont également participé à la session les spécialistes ci-après:
- M. Rolf Boehnke, Directeur, Fonds commun pour les produits de base, Amsterdam (Pays-Bas)
  - M. Carlos M. Correa, professeur à l'Université de Buenos Aires (Argentine)
  - M. Paulo Ferracioli, Directeur, Affaires internationales, Institut national de métrologie, de normalisation et de qualité industrielle (INMETRO), Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme (Brésil)
  - M. J. Michael Finger, expert éminent spécialisé dans le commerce et le développement, Resident Scholar, American Enterprise Institute, Texas (États-Unis)
  - M. Douglas Gregory, Vice-Président, Governmental Programs, IBM Europe/Moyen-Orient/Afrique, Bruxelles (Belgique)
  - M. Jean-Claude Kohler, Directeur des achats (fruits, légumes et fleurs), Migros, Genève (Suisse)
  - M. Tom Lines, consultant en commerce agricole, Oxford (Royaume-Uni)
  - M<sup>me</sup> Luisa Elena Guinand Quintero, coordonnatrice du Programme pour le développement durable et l'environnement, secrétariat de la Communauté andine, Lima (Pérou)
  - M. Dani Rodrik, professeur d'économie politique internationale, John F. Kennedy School of Government, Harvard University, Massachusetts (États-Unis)
  - M. S. Shridhard, Directeur, Exim Bank of India, Mumbai (Inde)
  - M. Manickam Supperamian, ancien Ambassadeur de la Malaisie auprès de l'OMC, Kuala Lumpur (Malaisie).

-----